



## Bilan SNRTC Octobre 2011

# Mise en œuvre de la TVA à taux réduit dans la restauration

### Source :

Etude approfondie du SNRTC, portant sur l'analyse de près de 65 millions de repas servis en 2008 (avant la baisse de la TVA), puis d'un même nombre de repas servis en 2010 (après la baisse), et détaillant l'utilisation qui a été faite du supplément de marge.

### Le SNRTC en quelques chiffres :

**2005** : création du SNRTC

**1 517** établissements - **350 000** repas servis chaque jour

Plus de **35 000** salariés répartis sur l'ensemble du territoire

Plus de **2,5** milliards d'euros de chiffre d'affaires hors taxes en 2010.

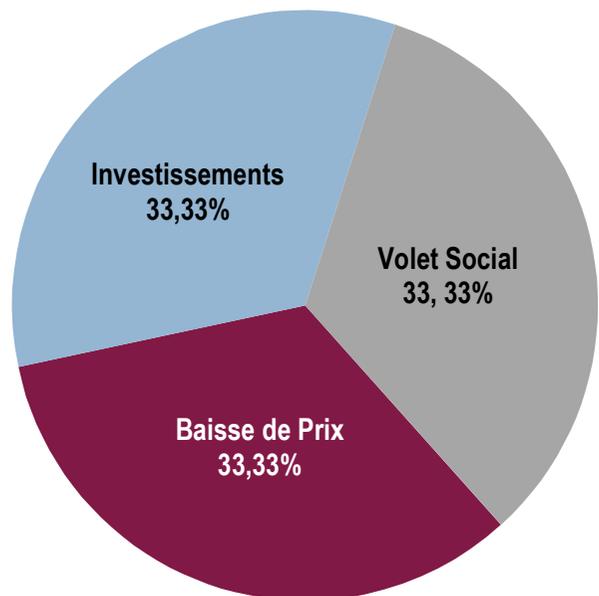
En % du CA HT	
<b>Impact mise en œuvre taux réduit</b>	<b>+ 11,2%</b>
<b>Baisse des prix aux consommateurs</b>	<b>- 4,1%</b>
<b>Volet social :</b>	<b>- 5,0 %</b>
<i>Suppression des aides HCR</i>	<i>- 2,0%</i>
<i>Revalorisation de la Grille avenant 6 (2010 et 2011)</i>	<i>- 0,6%</i>
<i>Prime TVA accordée aux salariés</i>	<i>- 0,4%</i>
<i>Augmentation mécanique du Service Chargé</i>	<i>- 0,6%</i>
<i>Autres augmentations des rémunérations du personnel de salle suite à la mise en œuvre de la TVA à taux réduit</i>	<i>- 0,5%</i>
<i>Jours fériés additionnels</i>	<i>- 0,2%</i>
<i>Mutuelle non cadre (avenant 6)</i>	<i>- 0,2%</i>
<i>Fiscalisation des avantages en nature nourriture</i>	<i>- 0,4%</i>
<i>0,12% Fonds de Modernisation</i>	<i>- 0,1%</i>
<b>Solde résiduel pour le restaurateur consacré notamment aux investissements</b>	<b>+ 2,1%</b>

Accroissement  
des charges  
et suppression  
des subventions  
accordées :  
- 5%

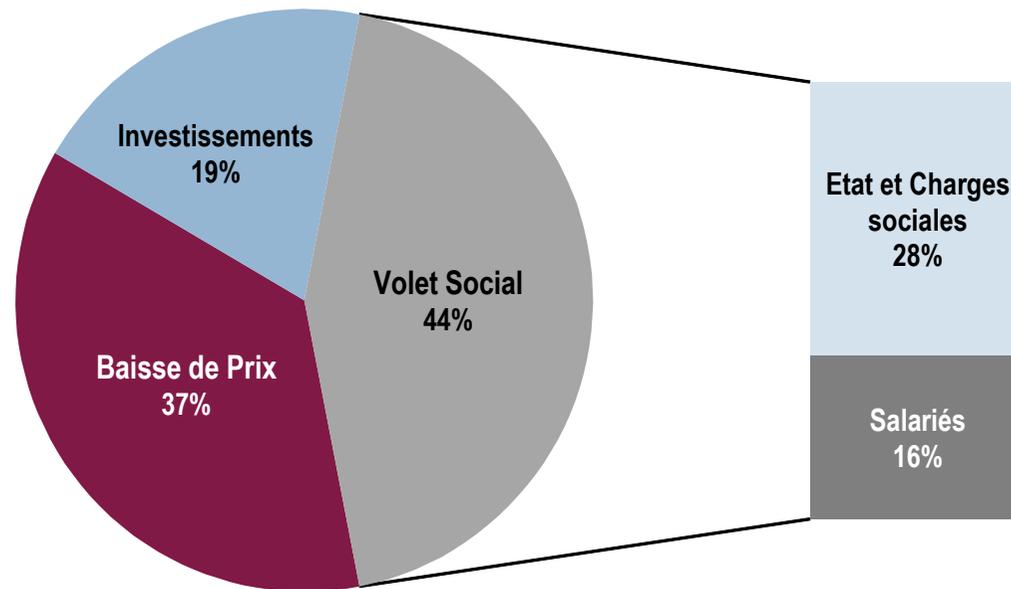
## De réelles contreparties :

- **Volet social** : efforts à destination des salariés => 5% du chiffre d'affaires HT (alors que dans le même temps, les aides antérieures d'allègement de charges ont été retirées, soit - 2% du CA HT des restaurateurs).
- **Baisse des prix en faveur des consommateurs** : 4,1% du CA HT.
- **Financement des investissements et modernisation du secteur** : solde résiduel représentant 2,1% du CA HT.

**Partage théorique de la valeur  
lors de la signature du contrat  
d'avenir en avril 2009**



**Bilan 2010 de l'harmonisation des  
taux de TVA en restauration**





## **TVA unique dans la restauration = plus de 80% de la baisse au profit des consommateurs, des salariés et de l'Etat**

- Les restaurateurs ont rempli les objectifs du Contrat d'Avenir :
  - ✓ De réelles contreparties ont été obtenues par les salariés du secteur et par les consommateurs,
  - ✓ Les prix ont été baissés au-delà de ce qui avait été convenu (soit - 4% en moyenne sur les enseignes étudiées),
  - ✓ Les salariés ont vu leur protection sociale améliorée et leur rémunération nette augmentée de façon très sensible.
  
- L'Etat n'est pas perdant :
  - ✓ Outre l'accroissement des charges sociales et la suppression progressive des abattements, l'Etat a perçu des recettes additionnelles, non intégrées dans la logique du partage initial de la valeur.

## Méthodologie utilisée :

Cette étude a porté sur :  
- 60 enseignes adhérentes du SNRTC  
- 965 restaurants  
- 23 000 salariés  
- 65 millions de repas servis  
- 1,3 milliard de chiffre d'affaires

Mise en perspective, sur la période 2008-2010, des éléments suivants :

- ✓ Gain mécanique total dérivé du changement du taux de TVA sur la base du chiffre d'affaires 2008 des enseignes adhérentes,
  
- ✓ Diminué de :
  - la baisse des prix restituée aux consommateurs calculée sur la base des diminutions réelles des additions moyennes réglées par les clients 2008-2010 des enseignes adhérentes,
  - l'augmentation de charges supportées par la profession dans le cadre du Contrat d'avenir ou différentes lois de finances (2010 et 2011) sur la base des dépenses réelles en base annuelle, au profit des salariés ou au profit de l'Etat.
  
- ✓ Détermination d'un solde résiduel conservé par le restaurateur, destiné à financer ses investissements de développement et de mises aux normes.